

## DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Pour en bénéficier vous devez être de nationalité française.

Durée de validité 10 ans.

La première demande et le renouvellement de carte d'identité est gratuit.

En cas de perte ou de vol, le prix est de 25 euros en timbre fiscal.

Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne sur le site [ANTS](#).

Il faudra ensuite prendre rendez-vous en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Pour un mineur, il doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur). Il peut utiliser le nom de ses deux parents accolés à condition que cette double filiation figure sur son acte de naissance. La carte d'identité lui est remise en présence d'une personne exerçant l'autorité parentale. Le cas échéant, il doit remettre l'ancienne carte, qui sera détruite

Les mairies agréées les plus proches de notre commune sont :

- FUMEL
- VILLEREAL

L'agent de la mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra les empreintes.

Retrouvez plus d'informations sur le site [service public](#).

La Mairie